



Résiliation contrat formation à distance

Par **prunerubis**, le **11/02/2015** à **14:29**

Bonjour,

Ma fille a contracté une formation à distance, à ce jour, elle a l'intention de demander le remboursement intégral de cette formation, qu'elle suit depuis fin novembre 2014 et qui peut se faire en 6 ou 12 mois, suivant les possibilités de l'élève.

Dés les premiers cours et corrections des devoirs, ma fille s'aperçoit que les cours sont truffés d'erreurs et d'autre part les corrections sont rendues avec aucun commentaire personnalisé et avec des erreurs (!)

La correction de QCM est fausse + d'autres anomalies.

Ma fille en parle et écrit des mails avec la personne chargée de la formation, avec son professeur principal, avec le Gérant de la société EDUCATEL, on lui renvoie des réponses évasives et mensongères, en lui certifiant que l'on s'occupe des problèmes, mais rien ne change.

Elle est obligée à chaque cours de vérifier si les corrigés ou/et certaines données sont fiables, puis demande de vérification par le professeur, s'il est joignable !

Celui ci répond avec lassitude qu'il ne peut pas vérifier car il n'a pas les mêmes supports de cours qu'elle (!) entre les reports de communications pour recherche de documents et l'incapacité de joindre son professeur, il se passe 3 semaines.

J'en reste là car ce serait trop long.

Ma question: Sachant que les prestations ne sont pas fournies, les documents sont truffés d'erreurs, sur quel code doit-elle s'appuyer pour la demande de remboursement ?

Code de l'éducation (à distance), ce n'est pas un cas de force majeure provenant de son

fait,c'est un manquement de leur part, les données sont fausses, les prestations fournies partiellement, aucun suivi personnalisé tel que défini sur le contrat ?

Code la consommation, prestations non livrées intégralement même après 3 mois ?

Merci

Cordialement

PruneRubis